

ARCHIVES DE L'ÉTAT À NAMUR
INSTRUMENTS DE RECHERCHE À TIRAGE LIMITÉ

19

INVENTAIRE DES ARCHIVES DE
L'ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS

(Ministère des Finances puis Ministère de l'Agriculture)
déposées aux Archives de l'État à Namur
(1806-1962)

par

P.-A. TALLIER

Bruxelles
2001

Inventaire rédigé en 1998

Numéro de commande: Publ. 3376

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Aperçu de l'évolution de l'Administration des Eaux et Forêts	5-16
Les bois et forêts en province de Namur	17-19
Les archives de l'Administration des Eaux et Forêts déposées aux Archives de l'État à Namur	19-20
Bibliographie sommaire	20-21

INVENTAIRE

I. Inspection de Namur. Cantonnements de Namur et de Fosses	22-27
II. Inspection de Dinant. Cantonnement de Beauraing	28-30
III. Inspection de Namur. Cantonnement de Rochefort	30-32
IV. Inspection de Dinant. Cantonnements de Dinant, de Beauraing et de Rochefort	32-34
V. Inspection de Chimay. Cantonnement de Mariembourg	34-36
VI. Inspection de Namur. Cantonnement de Florennes	36-37
VII. Inspection de Dinant. Cantonnement de Couvin	37-41

INTRODUCTION

Aperçu de l'évolution de l'Administration des Eaux et Forêts

C'est de la période française que date la mise en place d'une administration forestière centrale chargée de la gestion des bois et forêts de l'État, des communes et des établissements publics ainsi que de l'application des lois et règlements sur la chasse et la pêche. Toutefois, la survie de ce corps fut compromise à de multiples reprises au cours de la première moitié du XIXe siècle.

Assujettie au Syndicat d'Amortissement — institution chargée entre autres de l'aliénation de l'entière des forêts domaniales¹ — (loi du 27 décembre 1822) et rattachée à l'Administration des Domaines (9 janvier 1824) durant la période hollandaise, l'Administration forestière subira une nouvelle réforme après la révolution belge. En effet, le 17 janvier 1831, le Gouvernement provisoire, par mesure d'économie, décréta la réunion de l'Administration des Eaux et Forêts et des Domaines à celle de l'Enregistrement, supprimant les places d'administrateur, d'inspecteur et d'agent des Domaines, fonctions reprises par les fonctionnaires de l'Enregistrement². L'Administration forestière perdit de la sorte une bonne part de son autonomie³; situation qui, loin de s'améliorer, s'aggrava au fur et à mesure des années. La clarification des droits, tâches et devoirs des fonctionnaires de l'Administration des Eaux et Forêts par le ministre des Finances, intervenue le 19 mars 1831, ne modifia pas fondamentalement les données du problème⁴.

En 1834, les forestiers perdirent leur dernier représentant de poids auprès de l'Administration centrale des Finances. L'inspecteur Guerrier, chef de division pour les

¹ L'étendue forestière avoisinait alors 517.905 hectares dont 301.523 hectares (58%) étaient aux mains du secteur public pour 216.382 hectares (42%) aux propriétaires privés. En quelques années, l'étendue des forêts domaniales, suite à la dotation de la Société Générale et aux ventes orchestrées par le Syndicat d'Amortissement, passa de 130.000 hectares à 26.985 hectares. Voir P.-A. TALLIER, *Forêts et propriétaires forestiers en Belgique, 1814-1914. Histoire de l'évolution de la superficie forestière, des peuplements, des techniques sylvicoles et des débouchés offerts aux produits ligneux*, thèse de doctorat en Histoire, ULB, 1996-1997.

² *Pasinomie 1830-1831*, 3e série, t. XII, p. 149-150.

³ De plus, par arrêté du 9 février 1832, le ministre de l'Intérieur s'était vu attribuer toutes les compétences en matière d'autorisation de coupes extraordinaires ou de défrichements dans les bois communaux. *Pasinomie 1831-1832*, 3e série, t. XII, p. 257-258.

⁴ Il s'agit en fait d'un simple règlement organique. *Pasinomie 1830-1831*, 3e série, t. XII, p. 267-277.

Eaux et Forêts fut alors admis «*d'une manière inattendue à faire valoir ses droits à la pension*»⁵. Il sera remplacé par un directeur de l'Enregistrement.

Jusqu'en 1862, moment où ils seront chargés du service en province, ne subsisteront théoriquement à l'Administration centrale des Finances qu'un sous-inspecteur forestier, avec rang de chef de bureau, et un employé forestier, commis⁶. Après leur départ, leurs attributions seront reprises par des fonctionnaires de l'Enregistrement.

Le service actif n'échappera pas aux restructurations, les inspections seront réduites à 6, pour 4 sous-inspections et 22 cantonnements.

Parallèlement au démembrement de l'Administration forestière, les décideurs politiques s'attelleront à poursuivre l'œuvre du roi Guillaume Ier, c'est-à-dire à réduire les forêts domaniales à la portion congrue.

Le 2 mars 1831, le ministre des Finances, Charles De Brouckère, présenta un projet de décret sur la levée d'un emprunt de 12.000.000 de florins ou l'aliénation de propriétés ou rentes du domaine jusqu'à concurrence de 7.000.000 de florins. Lors de la discussion, les 4 et 5 mars 1831, quelques membres du Congrès s'opposèrent à la vente des forêts domaniales, non pas pour des raisons liées à leur influence sur l'ensemble du biotope (conservation des sources, protection des sols) ou à la nécessité d'assurer l'approvisionnement en produits ligneux, mais parce qu'elles servaient d'hypothèque aux emprunts effectués par le Syndicat d'Amortissement. Ces considérations, très éloignées des préoccupations de type «écologique» qui commençaient à voir le jour, furent semble-t-il beaucoup plus efficaces⁷. Hypothéquées, les forêts domaniales étaient momentanément protégées contre toute aliénation car le gouvernement semblait décidé à attendre le règlement définitif du conflit avec la Hollande avant toute relance du débat sur cette question. Cependant, les élus de la nation n'étaient pas

⁵ *Rapport de la commission d'inspection forestière. Projet de réorganisation de l'administration*, Bruxelles, 1884, p. 23.

⁶ L'arrêté royal du 22 janvier 1856 (et non du 20 janvier 1856 comme indiqué de manière erronée dans le *Rapport de la commission d'inspection forestière...*, op. cit., p. 23) relatif aux cadres et traitements du personnel de l'Administration forestière maintient un inspecteur des Eaux et Forêts à l'administration centrale. Cette mesure «provisoire» était toute théorique car l'inspecteur en question était également chargé du service dans les provinces de Brabant et d'Anvers (*Pasinomie 1856*, 3e série, t. XXXVII, Bruxelles, 1860, p. 21-22). Par arrêté royal du 19 mai 1862 — dont nous n'avons pu retrouver la trace — ce fonctionnaire sera uniquement chargé du service en province (*Rapport de la commission d'inspection forestière ...*, op. cit., p. 23).

⁷ E. HUYTTENS, *Discussions du Congrès national de Belgique 1830-1831*, tome 2, op. cit., p. 644 et 660-677.

tous du même avis. Les bois domaniaux suscitaient bien des convoitises car le développement du réseau ferré⁸ et de la production houillère, le commerce des écorces ainsi que la métallurgie au charbon de bois réclamaient des quantités toujours croissantes de produits ligneux.

Dès la session parlementaire de 1834-1835, lors de la discussion sur le budget des Finances, le sénateur Vilain XIII⁹ émit le vœu de voir mettre en vente les bois de l'État afin de supprimer les frais considérables qu'engendrait l'Administration forestière¹⁰.

Il est vrai qu'après la privatisation, opérée par le gouvernement hollandais entre 1822 et 1829, de près de 100.000 hectares de forêts domaniales, parmi lesquelles les plus rentables, l'Administration forestière gardait sur les bras les massifs les moins productifs ainsi que la gestion des bois des communes et des établissements publics, tâche ingrate et délicate pour laquelle elle était faiblement rétribuée et souvent prise à partie.

Lors de la session de 1836-1837, deux représentants du Luxembourg proposèrent l'aliénation des forêts domaniales du Luxembourg pour financer l'achèvement du canal Meuse-Moselle, tandis qu'au moment où s'ouvrit la discussion sur le budget des Finances, le comte d'Espiennes demanda la réduction du budget de l'Administration forestière. A la suite de cette intervention, quelques élus prirent la parole et engagèrent l'Etat à ne pas vendre ses forêts car elles leur paraissaient nécessaires à l'hygiène publique et à la conservation des sources¹¹.

⁸ Le réseau de chemins de fer (secteur public et secteur privé confondus) passera de 50 kilomètres en 1834 à 3.400 kilomètres en 1875 pour atteindre 4.400 kilomètres en 1885 (ou 8.758 kilomètres de voies simples, de garage et de service).

⁹ Philippe VILAIN XIII (1778-1856). Père d'A. VILAIN XIII, il détient des intérêts dans les secteurs des mines et de la métallurgie. *Le Parlement belge 1831-1894. Données biographiques*, publié sous la direction de J.L. De Paepe et Ch. Raindorf-Gérard, Bruxelles, 1996, p. 609.

¹⁰ L. HYMANS, *Histoire parlementaire de la Belgique de 1831 à 1880*, tome 1, Bruxelles 1878-1880, p. 368.

¹¹ L. HYMANS, *Histoire parlementaire de la Belgique de 1831 à 1880*, tome 1, Bruxelles 1878-1880, p. 538 et 557.

L'année suivante (session 1837-1838), toujours au cours de la discussion sur le budget des Finances, le comte d'Espennes¹² réitéra sa demande relative à la réduction du budget de l'Administration forestière et plus particulièrement du poste réservé au traitement des agents forestiers. N'avait-il pas démontré, dans une brochure (nldr: *Le Vœu des Ardennes*), que l'Administration forestière était non seulement inconstitutionnelle mais inutile et inefficace. En fait, d'Espennes voulait que l'on rende aux communes, dégagées de la tutelle de l'Administration, la liberté de gérer leurs forêts comme elles le souhaitaient. Cette mesure, disait-il, les mènera à défricher leurs forêts car ces dernières constituaient un mauvais placement au rapport nettement moindre que celui des terres agricoles. Il considérait que la disparition des forêts était un gage de prospérité.

La question du défrichement des terres non-agricoles était au centre des débats. L'industrialisation croissante avec comme corollaire la hausse démographique posait le problème de la dépendance alimentaire du pays et favorisa le retour en force des thèses auparavant défendues par les physiocrates¹³. Le développement de l'agriculture, seule vraie richesse, ne pouvait se faire qu'au détriment des terres incultes et des forêts¹⁴.

¹² d'ESPIENNES Joseph, Gabriel, Ghislain, comte. Né à Assevent (France) en 1778, décédé à Scy en 1860. Fut bourgmestre de Scy (province de Namur) et sénateur catholique pour l'arrondissement de Termonde (1835-43). Beau-père d'A. VILAIN XIII (J. STENGERS (dir.), *Index des éligibles au Sénat (1831-1893)*, Bruxelles, 1975, p. 198; *Le Parlement belge ...*, op. cit., p. 239).

Il est l'auteur de plusieurs brochures dans lesquelles il dénonce l'inefficacité de l'Administration forestière et réclame la disparition de la tutelle de la dite administration sur les bois des communes et des établissements publics (d'ESPIENNES Comte, *Observations sur l'inutilité du régime forestier*, s.l., s.d.; id., *Observations sur l'inutilité de l'administration forestière*, s.l., s.d.; id., *Observations sur la presque inutilité de l'administration forestière*, Bruxelles, s.d.; id., *Le Vœu des Ardennes. Fascicule de quelques considérations d'économie sociale adressées à la législature belge...*, Bruxelles, 1837; id., *Nouvelles observations sur la question de savoir, si l'on peut porter d'office aux budgets communaux des sommes pour frais de l'administration forestière*, s.l., s.d.).

¹³ La situation est sensiblement la même qu'en France pour laquelle Roger Blais constatait : "Ainsi la doctrine physiocratique est en réalité à l'origine de la justification de la politique forestière d'aliénation et de défrichement qui a trop caractérisé la fin du XVIIIe siècle et le XIXe siècle". R. BLAIS, *La forêt*, 3e ed., Paris, 1943, p. 4.

¹⁴ Ce sont *mutatis mutandis* les mêmes arguments qui seront avancés pour justifier la loi du 25 mars 1847 sur le défrichement des terres incultes.

Pour toute réponse d'Huart¹⁵ lui signala que sa brochure avait suscité les protestations de 106 communes qui se déclaraient satisfaites de l'administration de leurs bois¹⁶.

La discussion du budget des voies et moyens permit à de Haussy¹⁷ de revenir sur la question. Ce dernier engagea le gouvernement à vendre les domaines de l'Etat peu productifs, les forêts entre autres. D'autres intervenants défendirent des positions diamétralement opposées. Ils considéraient que les forêts devaient être protégées dans l'intérêt de la salubrité publique, de la fabrication du fer, de l'étayage de mines. Quand bien même elles ne rapporteraient pas un centime, l'intérêt général demandait de les conserver¹⁸.

Jusque là, le débat sur l'aliénation des forêts domaniales était resté très théorique, mais le contexte changea rapidement après la signature du traité de paix définitif conclu entre la Belgique et les Pays-Bas (19 avril 1839) et le règlement global des points d'achoppements que constituaient, entre autres, le partage de la dette publique, l'échange des obligations d'état (*los renten*), la levée des séquestres apposés sur les propriétés du roi Guillaume situées en Belgique et sur celles de la Société Générale situées aux Pays-Bas, etc.

Grâce à cet accord, l'hypothèque sur les forêts domaniales était levée. Aussi, la loi du 3 février 1842, qui rendait exécutoire le traité conclu avec le roi des Pays-Bas à l'effet de régler différents points qui se rattachaient à l'exécution du traité du 19 avril 1839, mentionnait-elle qu'il « ... sera procédé, dans un terme de dix ans, à l'aliénation de biens domaniaux jusqu'à concurrence d'une somme de dix millions ». Les modalités de ces aliénations devaient être réglées par une loi ultérieure et les sommes dégagées employées à l'amortissement de la dette publique.

Les parlementaires se montrèrent plutôt favorables à cette dernière option d'autant qu'il était communément admis à l'époque que les propriétaires privés étaient

¹⁵ Edouard D'HUART (1800-1884), ingénieur, commissaire d'arrondissement de Grevenmacker 1830-1834, gouverneur de la province de Namur 1840-1847. *Le Parlement belge ...*, op. cit., p. 266.

¹⁶ L. HYMANS, *Histoire parlementaire ...*, tome 1, op. cit., p. 627.

¹⁷ François Philippe DE HAUSSY (1789-1869), avocat, industriel (mandats : Compagnie des Verreries de Mariemont S.A., 1828, et président 1829; Manufactures de Glaces, Verres à Vitres, Cristaux et Gobeletteries, 1836; S.A. des Moulins à Vapeur, Raffinerie de Sel, Brasserie de Marchienne-au-Pont, 1836-1869; cofondateur de la S.A. des Clouteries mécaniques de Fontaine-l'Évêque, 1838; etc.). *Le Parlement belge...*, op. cit., p. 143.

¹⁸ L. HYMANS, *Histoire parlementaire ...*, tome 1, op. cit., p. 641. La même discussion reprit encore pendant la session de 1839-1840. Id., p. 721.

plus aptes à gérer des forêts que l'État. Entre 1840 et le 17 avril 1845, date de la promulgation de la première loi relative à l'aliénation de bois domaniaux, ils furent nombreux à appuyer l'idée de l'aliénation des forêts domaniales ainsi que celle de la réduction des moyens de l'Administration forestière. C'est dans ce sens qu'interviendront plusieurs parlementaires au cours des débats.

Les contradicteurs furent peu nombreux : l'un, qui quelques années plus tôt réclamait la vente des forêts luxembourgeoises, s'inquiétera des «*conséquences très fâcheuses*» que ces aliénations pouvaient causer dans le Luxembourg; un autre souhaitera que l'on procède avec prudence; et, lors du débat sur l'aliénation de la forêt de Soignes à la Chambre des représentants, le comte Félix de Mérode sera le seul à mettre en doute les bienfaits du projet gouvernemental. Il signalera à ses confrères, d'une part, que le défrichement de la forêt de Soignes ne serait pas sans conséquences sur le régime des cours d'eau dans le Brabant, que beaucoup d'usines y perdraient une force active et gratuite puisqu'elles ne nécessitaient point de combustible, et, d'autre part, constatant la «*destruction actuelle*» des forêts, il engageait la Chambre à ne pas «*lancer de sitôt en circulation une masse considérable de bois*» qui aurait pour seul résultat de faire baisser des prix déjà fort bas¹⁹. Il semble toutefois que cette dernière intervention ait été téléguidée par le Palais qui souhaitait conserver cet ensemble forestier giboyeux jouxtant la capitale et le domaine royal de Tervueren²⁰.

Tout était dit. Le gouvernement n'eut aucune peine à faire accepter les neuf projets de loi relatifs à l'aliénation de biens domaniaux qu'il déposa entre 1844 et 1855. Ils furent pratiquement tous adoptés à l'unanimité sans occasionner de véritables débats de fond²¹.

Le discours sur la réduction de la dette, couplé au libéralisme économique ambiant, permettait de justifier tous les sacrifices. Les opposants de la première heure

¹⁹ Voy. Comte Félix de MERODE, *Discours prononcé par Monsieur le comte Félix de Mérode, membre de la Chambre des Représentants, sur la question du domaine forestier, incidemment liée à la discussion du traité avec la Hollande*, s. l. , (1843).

²⁰ Sur l'intérêt que le Palais porte pour la forêt de Soignes, voir M. MAZIERS, *Histoire d'une forêt périurbaine : Soignes 1822-1843. Sous la coupe de la Société Générale*, Bruxelles, 1994, p. 62 et ss.

²¹ L. HYMANS, *Histoire parlementaire ...*, tome 2, op. cit., p. 496, 572, 686, 840, 891; id. , tome 3, p. 28, 208, 239.

se rangeront rapidement à cet argument de poids. C'est ainsi qu'entre 1845 et 1855, environ 8.103 hectares de forêts domaniales seront aliénés²².

Toutefois, c'est à peu près au même moment, soit en 1854, que l'on assiste à la mise en place des éléments qui permettront le départ du long processus de recomposition de l'Administration forestière. Le choix de cette date pourrait paraître hasardeux, d'autant que l'aliénation des forêts domaniales se poursuit jusqu'en 1855. Pourtant, la promulgation du Code forestier, le 19 décembre 1854, semble constituer la pierre d'angle sur laquelle viendront s'arrimer toutes les réformes ultérieures jusqu'à former un tout cohérent.

C'est qu'en effet la modernisation de la législation forestière ou plutôt, les bribes de législations forestières héritées des gouvernements autrichiens, français et hollandais, devenait urgente. Il fallait absolument clarifier les règles d'aménagement, harmoniser les procédures en matière de droits d'usage, de poursuite des délits, etc., et mettre fin à l'imbroglio résultant de la coexistence d'une multitude de règlements, lois et arrêtés relatifs aux matières forestières²³.

²² Environ 8.103 hectares de forêts domaniales (dont 2.035 ha non compris dans le relevé de 1843) sont aliénés en vertu des lois du 17 avril 1845 (1.559 ha situés dans les provinces de Hainaut, de Liège, de Luxembourg et de Namur), du 18 juillet 1846 (812 ha situés dans les provinces de Flandre Orientale, de Flandre Occidentale et de Namur), du 16 mai 1847 (974 ha situés dans les provinces de Flandre Occidentale et de Namur), du 23 mai 1848 (855 ha situés dans les provinces de Namur et de Luxembourg), du 6 juin 1850 (485 ha situés dans la province de Hainaut), du 25 août 1851 (849 ha situés dans les provinces de Hainaut et de Namur), du 14 décembre 1852 (781 ha situés dans les provinces de Brabant, de Luxembourg et de Namur), du 14 mars 1854 (1.088 ha situés dans la province de Luxembourg) et du 31 mai 1855 (694 ha situés dans les provinces de Luxembourg et de Namur).

Après 1855, le gouvernement met un terme à sa politique d'aliénations massives. La superficie totale des forêts domaniales n'en continue pas moins de régresser à la suite de quelques ventes et échanges réalisés avec des particuliers ou des communes, mais surtout en raison de l'aboutissement de procédures en cantonnement des droits d'usage.

Entre 1855 et 1895, ces ventes et échanges - qui concernent environ 1.200 hectares - et les cantonnements de droits d'usage - qui portent sur environ 3.000 hectares - font encore perdre approximativement 4.200 hectares aux forêts domaniales. La contenance totale de ces dernières se voit ainsi ramenée à environ 25.000 hectares.

Le minimum historique est atteint car à partir de 1897 le gouvernement reconnaît la nécessité de reconstituer le domaine forestier de l'Etat. Des fonds sont débloqués à cet effet. En douze ans, 7.343 hectares de forêts et terrains destinés au boisement sont acquis, auxquels il faut ajouter les 7.000 hectares légués par le roi Léopold II (Donation royale). Au seuil de la Première Guerre mondiale, les forêts domaniales couvrent près de 40.000 hectares.

²³ Ce formidable travail a été mis en chantier en janvier 1848, moment où la Chambre évoque la question de l'opportunité d'une nouvelle publication de l'ordonnance forestière française de 1669. Quelques jours plus tard, le 5 février 1848, une commission spéciale chargée de préparer la révision de la législation forestière est instituée par arrêté royal.

Promulgué le 20 décembre 1854, le Code forestier définit les règles qui sont désormais applicables à l'Administration des Eaux et Forêts et aux bois soumis au régime forestier, à savoir :

1. les bois et forêts qui font partie du domaine de l'Etat;
2. les bois et forêts des communes, des sections de communes et des établissements publics;
3. les bois et forêts dans lesquels l'Etat, les communes ou les établissements publics ont des droits de propriétés indivis avec des particuliers.

Le Code forestier précise et fixe la procédure en matière de délimitations et abornements, d'adjudications de coupes, d'exploitation, de droits d'usage, de police et conservation des bois, de procédures, peines et condamnations pour délits forestiers. Sa principale particularité résidait dans le fait qu'il n'était pas destiné aux bois privés dont les propriétaires gardaient une totale liberté de gestion.

La parution du Code forestier ne résolut pas tous les problèmes, loin s'en faut. Les règles définies en matière de conservation, d'aménagement et d'exploitation des forêts tout comme en matière de droits d'usage ne pouvaient pallier aux carences des politiques, incapables de définir un projet à long terme qui aurait permis la conception d'un plan global de gestion des bois soumis au régime forestier.

La planche de salut viendra du semi-échec des mesures prises en application de la loi du 25 mars 1847 sur le défrichement des terrains communaux incultes. En effet, les résultats obtenus par les agents spéciaux et temporaires chargés de l'exécution des mesures «*propres à hâter le boisement des terrains incultes*», et dirigés par le ministère de l'Intérieur, n'étaient pas à la hauteur des espérances. Aussi fut-il procédé à la modification de l'organisation de ce service. Les compétences en matière de boisement des terrains incultes furent progressivement transférées à l'Administration forestière, chargée de démontrer son savoir faire en cette matière. Elle eut d'abord à s'occuper de cette mission dans la seule province de Luxembourg (arrêtés du 8 décembre 1856)²⁴,

En juin 1851, après un travail de longue haleine, un projet de Code forestier, relativement proche du Code forestier français de 1827 - duquel les membres de la commission s'étaient d'ailleurs inspirés -, est enfin présenté à la Chambre des représentants. Celui-ci ne sera définitivement adopté par le Sénat qu'en mai 1854, après plusieurs navettes entre les deux hémicycles.

²⁴ Voir les arrêtés n° 907 et 908 du 8 décembre 1856 qui chargent l'Administration forestière de l'exécution des mesures prescrites dans le cadre du boisement et du défrichement des terrains incultes dans la province de Luxembourg. *Pasinomie 1856*, 3e série, t. XXXII, p. 455-456.

puis par après également dans les provinces de Namur et de Liège (arrêtés du 22 avril 1858)²⁵.

Les «moyens» suivirent progressivement, tels la création de pépinières d'arbres forestiers pour aider au boisement des terrains communaux incultes (arrêté ministériel du 11 mai 1860), l'exemption temporaire des frais de régie et de surveillance des terrains incultes boisés pour le compte des communes (loi du 8 août 1862), la création de l'école forestière de Bouillon (arrêtés des 22 et 24 avril 1864), la création du Jardin botanique de l'Etat (5 septembre 1871). Toutes ces mesures renforcèrent les compétences sylvicoles mais aussi la charge de travail des agents des Eaux et Forêts.

Après la suppression — pour raisons politiques et financières — de l'école forestière de Bouillon (1876), obligation fut faite aux futurs agents forestiers d'être porteurs du diplôme d'ingénieur agricole et d'avoir suivi, avec fruit, les cours d'économie forestière, de législation et d'histoire naturelle appliquée, ainsi que les exercices pratiques, dispensés aux écoles de Nancy (France) ou Tharandt (Saxe)²⁶.

La suite était prévisible. Malgré les efforts entrepris et les succès enregistrés, dans la lutte contre les terrains incultes par exemple, le malaise des agents des Eaux et Forêts ne s'était pas entièrement dissipé. De mieux en mieux formés, les cadres de l'Administration forestière ressentaient de plus en plus mal leur minoration au sein de cet ensemble hybride et singulier, rassemblant des services aussi différents, aux objectifs distincts et aux aptitudes diamétralement opposées, que constituait l'Administration de l'Enregistrement, des Domaines, Eaux et Forêts²⁷.

L'organisation administrative irrationnelle, en partie responsable de tous ces maux, semblait constituer le nœud du problème : *"L'initiative des agents du service n'était jamais encouragée et l'impulsion ne pouvait être donnée par une autorité préoccupée surtout des questions fiscales et fort peu au courant des choses de la*

²⁵ Arrêtés n° 143 et 144, dans *Pasinomie 1858*, 3e série, t. XXXIX, p. 137-138.

²⁶ Arrêté royal du 16 octobre 1876 organisant un nouveau mode de recrutement des agents forestiers. *Pasinomie 1876*, 4e série, t. XI, Bruxelles, 1876, p. 423-424.

L'obligation de suivre ces cours à l'étranger disparaîtra lorsque l'enseignement de la sylviculture sera dispensé dans les facultés agronomiques de notre pays (Gembloux et Louvain). Voir les arrêtés du 22 février 1893 (*Pasinomie 1893*, 4e série, t. XXVIII, Bruxelles, 1893, p. 36-37) et du 14 avril 1900 (*Pasinomie 1900*, 4e série, t. XXXV, Bruxelles, 1900, p. 170-171).

²⁷ Les agents de l'Administration forestière se sentaient mal à l'aise au sein de ce ministère qui semblait ignorer leur travail et leurs avis et qui, en supplément, n'avait pas renoncé à l'idée d'aliéner la plus grande partie des forêts domaniales. Voy. *Forêts, Chasse et Pêche. Exposition internationale. Bruxelles-Tervueren 1897. Section Belge*, Bruxelles, 1897, p. II.

sylviculture. Aucun contrôle n'existait non plus sur les agissements du personnel forestier. Les coupes, les travaux de tous genres intéressant la gestion des forêts, ne faisaient, pour ainsi dire, l'objet d'aucune inspection"²⁸.

Cette situation aurait pu se prolonger longtemps encore si des voix réclamant une certaine autonomie pour l'Administration des Eaux et Forêts - entre autres lors du congrès forestier qui se réunit à Liège en 1879 -, relayées jusqu'au Parlement, ne s'étaient fait entendre²⁹.

Dès le 7 juin 1879, forcé de calmer le jeu, le ministre des Finances de l'époque, Ch. GRAUX, avait institué une commission de quatre personnes chargée d'examiner la véracité des griefs invoqués et de proposer des solutions.

Dans le rapport qu'elle rendit en 1883, celle-ci se prononça en faveur de plusieurs réformes³⁰ dont la plus importante, qui conditionnait la réussite de toutes les autres, était la profonde réorganisation de l'Administration, c'est-à-dire la scission de l'Administration des Eaux et Forêts de celle de l'Enregistrement³¹. Cette position était en retrait par rapport aux demandes de ceux qui souhaitaient non seulement la réorganisation de l'Administration des Eaux et Forêts mais aussi son transfert du ministère des Finances à celui de l'Intérieur (direction de l'agriculture). Sur ce point, comme sur d'autres à caractère plus sylvicole, la commission n'avait pu éviter les tensions.

La création du ministère de l'Agriculture et des Travaux-Publics, en juin 1884, allait favoriser l'issue prônée par les plus hardis³². Moins d'une année plus tard,

²⁸ *Forêt, Chasse et Pêche...*, op. cit., p. II.

²⁹ À la Chambre, le 12 décembre 1879, d'Andrimont recommanda une réforme de l'Administration des Eaux et Forêts et son transfert au département de l'Intérieur (direction de l'Agriculture). Dans sa réponse, le ministre des Finances, Charles Graux, appuyé par Jules Malou, contesta les avantages qui auraient pu résulter de cette mesure. Voir L. HYMANS, *Histoire parlementaire ...*, t. V, op. cit., p. 190-191.

³⁰ Parmi celles-ci des mesures de type économique (conservation des dernières forêts domaniales, traitement des forêts en futaie pleine ou en futaie sur taillis, etc.), des mesures culturelles et des mesures législatives destinées à modifier certaines dispositions du Code forestier. Voy. *Rapport de la commission d'inspection forestière...*, op. cit., p. 197 à 212.

³¹ *Rapport de la commission d'inspection forestière...*, op. cit., p. 22 et 212.

³² *Arrêté royal* du 16 juin 1884.
Jusqu'à cette date les questions agricoles relevaient du ministère de l'Intérieur.

l'Administration des Eaux et Forêts lui était rattachée (arrêté royal du 20 avril 1885), de même que le service du défrichement et du boisement des terrains incultes (arrêté royal du 10 septembre 1886), et le nombre d'inspections fut porté de six à neuf. Le cadre et les missions s'étoffèrent au fur et à mesure de la mise en place de nouveaux services directement ou indirectement liés à l'Administration forestière : les stations météorologiques, agricoles et forestières (arrêté du 29 septembre 1886), le Conseil supérieur des forêts (institué par arrêté royal du 22 février 1893), le Service des inspecteurs et des gardes généraux des Eaux et Forêts, la Station agronomique de Gembloux (institution privée reprise par l'État en 1883), le Service spécial de recherches et de consultation en matière forestière (créé par arrêté royal du 28 juin 1896), le Musée forestier (créé en 1897), etc.³³

Progressivement, en quelques années, toutes les compétences en matière de recherche forestière, de protection et d'aménagement des bois et forêts ont été réunies au sein d'une même administration. Cette dernière obtiendra une certaine autonomie lorsqu'elle sera érigée en Direction générale, le 30 décembre 1899.

En 1900, l'Administration forestière se composait comme suit :

1. une Administration centrale, dont le siège se trouvait à Bruxelles, qui définit les grandes orientations en matière d'aménagement et de gestion des bois de l'État, des communes et des établissements publics, ainsi que pour la mise en valeur des terrains incultes, la chasse et la pêche et les questions se rapportant à la vulgarisation de la sylviculture et de l'enseignement forestier;
2. un service actif qui comprenait 11 inspections et 34 cantonnements. Chaque inspection contenant 2, 3 ou 4 cantonnements — eux-mêmes divisés en brigades et triages — et s'occupant, sous l'impulsion de l'administration centrale, des objets spécifiés ci-dessus;
3. un service spécial de recherches et de consultations.

La centralisation des compétences et la création d'outils adéquats permirent enfin l'élaboration d'une véritable politique de gestion forestière car, jusque là, les progrès avaient été très lents en sylviculture et, dans ce domaine, la Belgique se singularisait par plusieurs décennies de retard sur les pays voisins dans lesquels cette discipline avait connu un remarquable essor.

Par la suite, le Code forestier et l'Administration des Eaux et Forêts ne connaîtront pas de modifications majeures, si ce n'est, pour l'un, un changement des règles relatives à la propriété forestière privée qui donnera la possibilité au ministre de

³³ Voy. *Exposé de la situation du royaume de 1876 à 1900*, tome III, Bruxelles, s.d., p. 90-106.

l'Agriculture de s'opposer à toute coupe jugée anormale ou excessive dans les bois et forêts appartenant à des particuliers (loi provisoire du 28 janvier 1921, devenue définitive le 28 décembre 1931), et pour l'autre, la création de nouveaux cantonnements en raison de l'annexion des territoires — riches en bois — d'Eupen, Malmédy et Saint-Vith après la première guerre mondiale³⁴.

L'ultime et radicale transformation provint, en 1983, de la régionalisation qui signifia l'éparpillement des compétences en matières forestières. Désormais, les trois régions possèdent leurs propres services et gèrent leur patrimoine forestier de manière autonome.

Depuis lors, différentes réformes, souvent nécessaires, ont été entreprises. Le vieux Code forestier de 1854 a été remplacé — en tout ou en partie —, en Flandre, par le décret forestier du 13 juin 1990, et en Wallonie, par le décret forestier du 7 février 1995. Les principes de gestion et d'aménagement, ainsi que les règles relatives à la chasse et à la pêche ont été modifiés³⁵.

³⁴ Pour ces deux questions, voir P.-A. TALLIER, «La reconstitution du patrimoine forestier belge après 1918», dans *Forêt et guerre*, Paris, 1994, p. 215-223.

³⁵ En Région wallonne, la Direction générale des Eaux et Forêts a été remplacée par la Division de la nature et des forêts, dépendant d'un Directeur général des Ressources naturelles et de l'Environnement. Un projet de nouveau Code forestier est à l'étude (il a été adopté en deuxième lecture par le Gouvernement wallon en février 1999).

En Région de Bruxelles-Capitale, la gestion des forêts relève désormais de l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE), tandis qu'en Région flamande la conservation, la protection, la plantation et la gestion des bois relèvent de la Division "Bos en Groen" (*Administratie Milieu-, Natuur-, Land- en Waterbeheer*) et sont désormais réglés par les décrets forestiers des 13 juin 1990 et 18 mai 1999 (*Moniteur belge* des 28-09-1990 et 23-07-1999).

Les bois et forêts en province de Namur

D'après les chiffres fournis par le dernier recensement général de l'agriculture, la province de Namur abrite près de 20% de la forêt belge (120.960 hectares sur un total de 618.315 hectares) et voit son territoire boisé à raison de 33% du total de sa surface.

Les propriétaires privés y détiennent 61.458 hectares de bois et forêts, soit un peu plus de la moitié des ressources forestières, pour 59.280 hectares au secteur public (8.717 hectares pour la Région wallonne — Donation royale comprise —, 312 hectares pour la Province de Namur, 49.974 hectares pour les communes et 277 hectares pour les établissements publics)³⁶.

Au début du XIXe siècle, la répartition était tout autre. Les pouvoirs publics détenaient alors près de deux tiers des ressources ligneuses pour un tiers seulement aux particuliers. En effet, en 1817, les forêts domaniales namuroises totalisaient encore 18.738 hectares. Douze années plus tard, suite à la dotation offerte à la Société Générale (9.693 hectares des plus belles forêts domaniales)³⁷ et aux aliénations effectuées par le Syndicat d'Amortissement (16.971 hectares)³⁸, la superficie des forêts domaniales se trouva réduite à 1.766 hectares. Parmi les principaux bénéficiaires de ces ventes figuraient les membres de l'aristocratie qui acquirent près de 35 % des surfaces aliénées (6.019 hectares) et les industriels dont les activités étaient directement liés au

³⁶ Depuis lors la superficie totale des biens forestiers situés sur le territoire de la province de Namur a connu une légère augmentation et avoisinerait 122.500 hectares. *Inventaire des massifs forestiers de la Wallonie : Aperçu global de la situation en 1996*, Ministère de la Région wallonne, fiche technique n°9, 1997, p. 20.

³⁷ La Société Générale reçut une dotation composée entre autres de 28.008 hectares de forêts dont 9.693 hectares se trouvaient sur le territoire de la province de Namur, à savoir : la forêt de *Basse-Marlagne* (1.985 ha sur les communes de Bois-de-Villers, Floreffe, Wépion et Namur); la forêt d'*Entre-deux-Vooz* (432 ha sur les communes de Profondeville et Wépion); la forêt de *Haute-Marlagne* (1.622 ha sur les communes de Floreffe et Lesve); les forêts de *Biert-le-Roy* et *Fayat* (857 ha sur la commune de Falaën); la forêt de *Biert l'Abbé* (451 ha sur la commune de Falaën); la forêt de *Hauway* (300 ha sur la commune de Godinne); la forêt de *Lerbois Fays* (138 ha sur la commune d'Yvoir); la forêt de *Couvin* (3.908 ha sur la commune de Couvin).

³⁸ Dont Les Hautes et Basses arches (530 ha à Haltinne), le bois de Rouvroy (190 ha à Sclayn), le bois de Vienne (272 ha à Vienne), le bois de Lence Roi (304 ha à Anthée), le bois des Dames (161 ha à Anthée), le Grand Bois de Biesmes (286 ha à Biesmes), le bois de Lens l'Abbé (208 ha à Hastière-Lavaux), le bois Saint-Jean (204 ha à Orchimont), le bois du Prince sur Mettet (671 ha à Mettet), le bois de Meux (351 ha à Meux), le bois des Chanoines (416 ha à Fosses-la-Ville et Vitriaval), etc.

bois, tels les maîtres de forges, les verriers, les tanneurs et les marchands de bois, qui achetèrent 5.918 hectares³⁹.

Après la révolution belge, la superficie des forêts domaniales réaugmenta quelque peu suite à la déchéance de plusieurs acquéreurs (total de 3.256 hectares en 1845). Mais de nouvelles ventes furent organisées entre 1845 et 1855 qui réduisirent la propriété forestière domaniale à néant en province de Namur⁴⁰. Un renversement de tendance s'opéra heureusement au tournant des XIXe et XXe siècles suite à la décision gouvernementale de reconstituer le domaine forestier de l'État (1897) et, surtout, à la cession par le roi Léopold II de son domaine de Ciergnon totalisant environ 5.000 hectares de bois⁴¹.

Ce regain d'intérêt pour une ressources naturelle renouvelable, dont l'importation grevait de plus en plus lourdement la balance des paiements, favorisa l'élaboration d'une véritable politique de gestion des ressources sylvicoles du pays. Cette dernière passait par l'amélioration de la formation des agents, la synthèse de l'expérience acquise, le développement de la recherche et de la vulgarisation. La création d'arboretums à Gedinne, Nismes et Profondeville ainsi que l'aménagement d'un musée forestier sur le site de la citadelle de Namur (1901) s'inscrivent dans cette optique.

³⁹ Les principaux acquéreurs furent : DOOMS Jean Baptiste Modeste et LOUIS Ghislain, négociants à Lessines, 1.898 ha pour 1.460.200 florins; MARY Benjamin, pour la Société de Vedrin (minière), 745 ha pour 621.000 florins; GILLIOT Charles, négociant à Ath, 723 ha — dont 416 avec BONHAM Isabelle, épouse du comte François Joseph d'Oultremont — pour 580.085 florins; VAN EYLL Charles, à Doyon (Flostoy), VANDERSTRAETEN et Cie, à Liège, 530 ha pour 451.200 florins; HANNONET GENDARME Charles, maître de forges à Couvin, 489 ha pour 412.000 florins; BONHAM Isabelle, épouse du comte François Joseph d'Oultremont, 485 ha — dont 416 avec Gilliot Charles — pour 416.400 florins; DE WOUTERS D'OPPLINTER DE BOUCHOUT Philippe, à Dinant, 474 ha pour 218.000 florins; DE CARTIER D'YVE LOUIS, baron, maître de forges à Yves, 472 ha pour 191.850 florins; DE GAIFFIER D'EMEVILLE François, vicomte, à Namur, 449 ha pour 361.600 florins; MONCHEUR Pierre, maître de forges à Rieudotte, 437 ha pour 196.800 florins; AMAND François Antoine, maître de forges à Bouvignes, 414 ha pour 215.598 florins; WIJART Rosalie, veuve PIRMEZ, négociante à Châtelineau, 407 ha pour 275.800 florins; VANHERBERGEN Joseph, rentier à Tirlemont, 368 ha pour 255.900 florins; VANDENBOSSCHE et Cie, industriel à Heylisseem, 351 ha pour 295.000 florins; DE STASSART Goswin Joseph Auguste, baron, à Corioule (Assesse), 351 ha pour 171.250 florins; LICOT Michel, maître de forges à Chimay, 337 ha pour 88.792 florins; LAMBINON Benoit, conservateur des hypothèques de Dinant, 315 ha - dont 208 bonniers avec De Sire de Melin Bernard Auguste - pour 184.200 florins; DE THOMAZ DE STAVE Hyacinthe, à Stave, 314 ha pour 227.500 florins; DE HAULTEPENNE LOUIS, baron, à Arville, 309 ha pour 219.600 florins; PUISSANT D'AGIMONT Ferdinand, maître de forges à Charleroi, 293 ha pour 300.400 florins; DE THOMAZ DE BOSSIERRE Augustin, à Bossière, propriétaire, 272 ha pour 217.000 florins.

⁴⁰ Voir *supra*.

⁴¹ Ceux-ci ne sont pas soumis au régime forestier mais sont gérés comme des forêts domaniales.

Si depuis environ 150 ans, suite au reboisement des bruyères et terres incultes — surtout présentes dans le Condroz et en Fagne-Famenne —, la superficie forestière a augmenté de près de 20% en province de Namur, dans le même temps, le mode d'exploitation, les essences et la qualité des peuplements ont également été modifiés. En effet, au début du XIXe siècle, les 3/4 des peuplements étaient exploités en taillis simple à courtes révolutions destinés à fournir les matières premières - charbon de bois, bois de soutènement, écorce, potasse, etc. - destinée aux différentes industries de la région telles les mines et fabriques de fer, les mines et fabriques de cuivre, les mines de plomb, les mines de houille, les verreries, les tanneries, etc. Mais, dans les années qui suivirent la promulgation de la loi de 1847 sur le reboisement des bruyères et terres incultes, les résineux à la fois plus aptes au reboisement des terrains pauvres et dénudés et procurant généralement un revenu plus élevé que les essences feuillues indigènes, furent massivement introduits. De même, progressivement, l'abandon de la métallurgie au charbon de bois, puis, plus tard, la fermeture des mines de houille, nécessitèrent l'allongement des révolutions. L'on assista alors, au fur et à mesure de la disparition des débouchés traditionnels, à la lente conversion des taillis en taillis sous futaie et futaies.

Les archives de l'Administration des Eaux et Forêts déposées aux Archives de l'État à Namur

Les archives qui font l'objet du présent inventaire proviennent des divers versements effectués par l'Administration des Eaux et Forêts aux cours des années 60 et 80. Si une première forme de classement leur avait été donnée par J. Bovesse, un malentendu lors de l'opération d'étiquetage rendit la numérotation d'une partie du fonds totalement inopérante⁴².

Le résultat de notre travail sera certainement jugé insatisfaisant par certains, notamment en ce qui concerne le découpage entre les différentes inspections et cantonnements. Toutefois, qu'ils sachent que trois contraintes nous ont empêché de réorganiser l'ensemble du fonds, à savoir : l'existence d'un premier inventaire avec sa

⁴² Il existait deux séries de numéros entre 205 et 230 tandis que les numéros 266 à 291 et 311 à 417 étaient inexistantes. De plus, l'inventaire sommaire de Bovesse a malencontreusement disparu depuis une date indéterminée.

cotation propre, la succession des versements et les différentes modifications organiques des inspections et des cantonnements⁴³.

Ce fonds (37 mètres courants) est librement consultable. Les documents qu'il contient devraient permettre une meilleure connaissance de l'histoire des forêts publiques en province de Namur. Il est certain que les "registres de correspondance" des gardes, les sommiers du contentieux, les procès-verbaux de balivage, de martelage et de vente des coupes, les rapports d'aménagement, de contenance et de composition des peuplements, les relevés des terrains soumis au régime forestier ainsi que les travaux d'amélioration qui y ont été effectués fourniront une matière première qui comblera les chercheurs, qu'ils s'intéressent à l'histoire forestière, à l'évolution de la répression judiciaire en milieu rural ou à l'étude de l'environnement.

Pour terminer, nous tenons à remercier Monsieur Daniel Van Overstraeten, responsable du dépôt des Archives de l'État à Namur, qui nous a singulièrement facilité la tâche et sans la bienveillance duquel ce travail n'aurait pu voir le jour.

Bibliographie sommaire

- L'Agronome. Journal de la Société agricole et forestière de la province de Namur, 1859-...*
ANDRÉ P., de JAMBLINNE de MEUX A., DEVILLEZ F., GATHY P., LUST N., RONDEUX J., *Les forêts belges*, s.l., (1994) (édité par la Société Royale Forestière de Belgique à l'occasion de son centième anniversaire 1893-1993).
ANTOINE V., *Un siècle de sylviculture*, Louvain, Ceuterick, 1929.

⁴³ Au gré des réorganisations de l'Administration forestière, l'organigramme fluctua comme suit (liste non exhaustive) :

- * Inspection unique de Namur comprenant les cantonnements de Namur, de Rochefort, de Gedinne, de Dinant, de Florennes, de Couvin (Almanach royal de 1886);
- * Inspection de Dinant comprenant les cantonnements de Couvin, de Dinant, de Gedinne; inspection de Namur comprenant les cantonnements de Namur, de Florennes, de Rochefort (Almanach royal de 1895);
- * Inspection de Dinant comprenant les cantonnements de Couvin, de Dinant, de Bièvre, de Beuraing; inspection de Namur comprenant les cantonnements de Namur, de Florennes, de Rochefort (Almanach royal de 1899);
- * Inspection de Dinant comprenant les cantonnements de Dinant, de Bièvre, de Beuraing; inspection de Namur comprenant les cantonnements de Namur, de Florennes, de Rochefort; inspection de Chimay comprenant les cantonnements de Chimay, de Couvin, de Mariembourg (Almanach royal de 1937);
- * Inspection de Dinant comprenant les cantonnements de Dinant, de Beuraing, de Rochefort; inspection de Namur comprenant les cantonnements de Namur, de Florennes, de Couvin, de Mariembourg (Guide des Ministères, 1954-1955);
- * Inspection de Dinant comprenant les cantonnements de Dinant, de Beuraing, de Rochefort; inspection de Namur comprenant les cantonnements de Namur, de Philippeville, de Couvin, de Mariembourg (Guide des Ministères, 1965-1966).

- BARY-LENGER A., ÉVRARD R., GATHY P., *La Forêt. Écologie - Gestion - Économie - Conservation*, Liège, 1979, 2e éd.
- BILLEN C., VANRIE A. (éd.), *Les sources de l'histoire forestière de la Belgique/Bronnen voor de bosgeschiedenis in België. Actes du colloque de Bruxelles 29-30.10.1992*, Bruxelles, 1994 (Archives et bibliothèques de Belgique, n° spécial, 45).
- CLICHEROUX E., *La forêt, deuxième richesse de la Wallonie?*, Bruxelles, 1978.
- DEVROEY J.- P., VAN MOLL J.-J., *La condition ouvrière en région dinantaise au XIXe siècle. Le rapport du docteur Didot de 1847*, Ecomusée de Treignes, 1991.
- DE VUYST-HENDRIX L.-M., «Un cas tardif d'indivision forestière : la châtellenie de Couvin», dans *Bulletin trimestriel du Crédit communal de Belgique*, n° 120, 1977, p. 111-122.
- DE VUYST-HENDRIX L.-M., «Un conflit à caractère moyennageux au XIXe siècle. Oignies-en-Thiérarche : l'affaire de 520 bonniers», dans *Revue belge d'histoire contemporaine*, III, 1972, 1-2, p. 169-185.
- DE VUYST-HENDRIX L.-M., «La forêt de Couvin sous la coupe de la Générale», dans *Au Pays des Rièzes et des Sarts. Annales d'histoire locale*, n° 76, 1978, p. 227-238, et n° 77, 1979, p. 317-327.
- DE VUYST-HENDRIX L.-M., «Histoire de la forêt de Couvin», dans *Parcs Nationaux*, 1985, 40, p. 178-186.
- DE VUYST-HENDRIX L.-M., «Petite histoire d'un petit bois : le Frasnoy sur le Mesnil Saint-Martin», dans *Au pays des Rièzes et des Sarts. Annales d'histoire locale*, 1980, n° 81, p. 35-45.
- DOUXCHAMPS-LEFÈVRE C., «La gestion forestière dans le département de Sambre-et-Meuse», dans *Révolution et espaces forestiers*, textes réunis par Denis Woronoff, Paris, 1988, p. 223-231.
- DUBOIS J., «Le domaine royal de Ciergnon», dans *Silva Belgica*, 1994/2, p. 15-18.
- GOBLET d'ALVIELLA F., «Cent ans de vie forestière», dans *Livre d'or du centenaire de l'indépendance belge*, Bruxelles-Anvers, 1930-1931, p. 282-286.
- Le grand livre de la forêt wallonne*, Liège, 1985.
- HOYOIS G., *L'Ardenne et l'Ardennais. L'évolution économique et sociale d'une région*, 2 vol., Bruxelles-Paris-Gembloux, 1949-1953.
- POSCHET P. et PUISSANT P.-A., *Mémoire sur la forgerie des provinces du Hainaut et de Namur, et sur le minerai de fer des cantons nouvellement réunis au royaume des Pays-Bas*, La Haye, 1816.
- La province de Namur*, 2 tomes, Namur, Wesmael-Charlier, 1930 (et plus particulièrement la contribution de L. PECHON sur "L'exploitation des forêts dans la Province", p. 293 et ss.).
- Statistique du département de Sambre-et-Meuse; rédigée sous les yeux du citoyen PÉRES, Préfet; par le citoyen JARDRINET, membre du Conseil Municipal de Namur et de celui de l'Agriculture, du Commerce et des Arts*, Paris, an X.
- VANDER MAELEN Ph., *Dictionnaire géographique de la province de Namur*, Bruxelles, 1832.

INVENTAIRE

I. INSPECTION DE NAMUR. CANTONNEMENTS DE NAMUR ET DE FOSSES

1. Ministère des Finances, Administration de l'Enregistrement et des Domaines, Inspection de Namur. État du personnel des employés des Eaux et Forêts, cantonnements de Fosses et de Namur, 1862-1874. 1 liasse
2. Arrêts de nomination. Correspondance pour le triage de Crupet, 1911. Gratifications aux agents forestiers du cantonnement de Namur (Inspection de Namur), 1893. État de propositions pour l'allocation d'indemnités aux agents et préposés du chef de services extraordinaires rendus, 1913-1920; correspondance interne, 1893-1925. 1 liasse
3. Cantonnement de Namur. Sommier du personnel, (1906) 1919-1927. 1 volume
4. Cantonnement de Namur. Sommier du personnel des agents et préposés des Eaux et Forêts, 1901-1910. 1 volume
5. Correspondance générale, instructions, règlements, circulaires diverses, organisation et personnel, 1829-1883. 1 liasse
- 6-28. Registres de correspondance, 1826-1914.
 6. Syndicat d'Amortissement, Administration des Domaines, Eaux et Forêts du 5e Ressort, cantonnement de Fosses. Registre de correspondance du garde général, 1826-1854. 1 volume
 - 7-11. Ministère des Finances, Administration de l'Enregistrement et des Domaines. Registre de correspondance, 1854-1872.
 7. 2 janvier 1854-23 octobre 1865. 1 volume
 8. 21 octobre 1865-16 novembre 1867. 1 volume
 9. 16 novembre 1867-18 juin 1869. 1 volume
 10. 13 juin 1869-26 septembre 1870. 1 volume
 11. 26 septembre 1870-15 novembre 1872. 1 volume
 - 12-18. Ministère des Finances, Administration de l'Enregistrement et des Domaines, cantonnement de Namur. Registre de correspondance, 1872-1896.

- | | | |
|--------|--|----------|
| 12. | 15 novembre 1872-3 juin 1875. | 1 volume |
| 13. | 1 février 1875-mars 1877. | 1 volume |
| 14. | Mars 1877-août 1878. | 1 volume |
| 15. | Septembre 1878-octobre 1881. | 1 volume |
| 16. | 3 avril 1888-mars 1890. | 1 volume |
| 17. | 12 septembre 1892-15 décembre 1894. | 1 volume |
| 18. | 18 décembre 1894-25 juin 1896. | 1 volume |
| 19-25. | Cantonnement de Namur. Registre de correspondance, 1902-1914. | |
| 19. | Juillet 1902-février 1904. | 1 volume |
| 20. | Février 1904-janvier 1906. | 1 volume |
| 21. | Février 1906-février 1908. | 1 volume |
| 22. | Mars 1908-octobre 1909. | 1 volume |
| 23. | Octobre 1909-décembre 1910. | 1 volume |
| 24. | Décembre 1910-juin 1912. | 1 volume |
| 25. | Juin 1912-juin 1914. | 1 volume |
| 26. | Cantonnement de Fosses. Registre de correspondance, 21 avril 1864-23 avril 1869. | 1 volume |
| 27. | Cantonnements de Florennes et de Rochefort. Registre de correspondance, 8 juillet 1871-2 avril 1875. | 1 volume |
| 28. | Cantonnements de Florennes et de Rochefort. Registre de correspondance, 8 avril 1875-21 mai 1876. | 1 volume |
| 29. | Sous-inspection de Namur. Correspondance, service boisement-défrichement et extraordinaire, 4 mai 1871-27 février 1888. | 1 volume |
| 30. | Cantonnement de Namur. Sommier des bois communaux et d'établissements publics, 1862-1874. | 1 volume |
| 31. | Cantonnement de Namur. Sommier des bois communaux et d'établissements publics (Tamines, Spy, Falisolle); aménagement des bois et mutations, 1862-1873. | 1 volume |
| 32. | Cantonnement de Namur. Régime forestier, tableaux et extraits du sommier des bois des forêts domaniales et communales, 1879-1941. | 1 liasse |
| 33. | Sommier des bois communaux et d'établissements publics (Andenne, Arbre, Assesse, Auvelais, Beez, Cortil-Wodon, Courrière, Crupet, Falisolle, Flawinne, Floreffe), (1869-1886). | 1 volume |
| 34. | Sommier des bois communaux et d'établissements publics (Floriffoux, Fosses, Lustin, Gesves, Mozet, Namêche, etc.), fin XIXe siècle. | 1 volume |
| 35. | Cantonnement de Namur. Sommier des bois, 1896-1930. | 1 volume |

36. Province de Namur. Relevé des terrains boisés dont on a autorisé le changement du mode de jouissance depuis le 1er janvier 1847 jusqu'au 31 décembre 1882, 1882. 1 volume
37. Sommier des terrains soumis au régime forestier. Relevé quinquennal par propriétaire des terrains soumis au régime forestier, 1921-1945. 1 volume
38. Propriétés particulières. Inventaire, 1940-1942. 1 liasse
39. Cantonnement de Namur. Sommier des travaux d'amélioration proposés et exécutés dans les bois des communes et établissements publics, 1886-1914. 1 volume
40. Destination des coupes (entre autres distributions affouagères), 1857-1954. 1 liasse
41. Cantonnements de Namur et de Fosses. Procès-verbaux de balivage et de martelage; état estimatif des coupes communales à vendre, 1863-1871. 1 liasse
42. Cantonnements de Namur et de Fosses. Projet d'assiette des coupes dans les bois communaux et des établissements publics, ordinaire 1874-1893. 1 liasse
43. Cantonnement de Namur. Etat d'assiette des coupes d'amélioration (recépages, élagages, nettoiemnts et éclaircies); état des chablis, bois de délits, etc., 1888-1925. 1 liasse
44. Coupes d'amélioration; assiette et martelage, 1916-1942. 1 liasse
45. Coupes ordinaires. Etat d'assiette, 1936-1952. 1 liasse
46. Bordereau général du marteau, 1934-1942. 1 liasse
47. État d'avancement des coupes, 1940-1945. 1 liasse
48. Bois communaux. Résultats des ventes, 1940-1953. 1 liasse
49. Bois pour gazogène, 1942-1943. 1 liasse
50. Extraits des états de martelage et d'estimation des coupes de bois communaux et d'établissements publics, des travaux à exécuter et des essartages autorisés, 1943-1945. 1 liasse
51. Bois communaux. Ventes de coupes (avec affiches), 1944-1950. 1 liasse
52. Bois communaux. Ventes de coupes et état de lotissement (avec affiches), 1951-1953. 1 liasse

53.	Bois communaux. Ventes de coupes (avec affiches), 1953-1955.	1 liasse
54.	Bois communaux. Coupes extraordinaires, 1868-1914.	1 liasse
55.	Forêts domaniales. Etat des coupes et projet d'assiette (avec affiches), 1906-1910.	1 liasse
56.	Forêts domaniales. Coupes, 1910-1930.	1 liasse
57.	Forêts domaniales. Ventes de coupes de bois, 1931-1940.	1 liasse
58.	Forêts domaniales. Ventes de coupes de bois, 1941-1945.	1 liasse
59.	Bois domaniaux. Coupes, 1940-1949.	1 liasse
60.	Bois communaux et des établissements publics. Pâturage dans les bois, bois défensables, 1852-1893.	1 liasse
61.	Bois domaniaux et des particuliers. Pâturage, 1857-1893.	1 liasse
62.	Bois communaux. Correspondance relative à l'essartage, 1867-1886.	1 liasse
63.	Concessions de mines et carrières; extensions de carrières; locations de carrières, 1843-1893.	1 liasse
64.	Procès-verbaux de reconnaissance de chablis, 1903-1944.	1 liasse
65.	Bois soumis au régime forestier et bois des particuliers. Relevés des incendies, 1921-1942.	1 liasse
66.	Bois communaux. Frais de régie et de gardiennat, 1922-1948.	1 liasse
67.	Sommier du contentieux, 1851.	1 volume
68.	Inspections de Namur. Contentieux et délits forestiers. Correspondance et procès-verbaux de délits, (1864-1885).	1 liasse
69-78.	Inspection de Namur. Sommiers du contentieux, 1883-1940.	
69.	1883-1886.	1 volume
70.	1894-1897.	1 volume
71.	1897-1901.	1 volume
72.	1901-1904.	1 volume
73.	1904-1910.	1 volume
74.	1910-1914.	1 volume

75.	1914-1917.	1 volume
76.	1917-1920.	1 volume
77.	1920-1927.	1 volume
78.	1927-1940.	1 volume
79-87.	Transcriptions des procès-verbaux dressés par les agents forestiers.	
79.	Procès-verbaux dressés par le garde forestier J.B. Remy, triage de Floreffe, 1935-1953.	1 volume
80.	Procès-verbaux dressés par le garde forestier Jean Aug. Petit, triage de Jambes, 1932-1954.	1 volume
81.	Procès-verbaux dressés par le garde forestier Théodore Schleiper, triage de Lustin, 1878-1879.	1 volume
82.	Procès-verbaux dressés par le garde forestier Hubert Joseph Salpéteur, triage de Lustin, 1880-1885.	1 volume
83.	Procès-verbaux dressés par le brigadier forestier A. Laurent, triage de Malonne, 1881.	1 volume
84.	Procès-verbaux dressés par le brigadier forestier A. Laurent, triage de Namur, 1881-1883.	1 volume
85.	Procès-verbaux dressés par le surnuméraire Félix Dumay, triage de Malonne, 1880-1885.	1 volume
86.	Procès-verbaux dressés par le surnuméraire Félix Dumay, triage de La Vecquée, 1885-1889.	1 volume
87.	Procès-verbaux dressés par le garde forestier Ligot, triage de Namêche, 1924-1950.	1 volume
88-90.	Inspection de Namur. Sommier des demandes tendant à obtenir la remise ou la modération des peines prononcées du chef de délits forestiers et de délits de pêche, 1886-1952.	
88.	1886-1892.	1 volume
89.	1892-1915.	1 volume
90.	1915-1952.	1 volume
91.	Bois saisis et exploités par l'autorité allemande. Défense d'en disposer. Formule d'autorisation n° II. Ventes (avec affiches), 1919-1921.	1 liasse
92.	Correspondance diverse. Rapatriement. Peuplier, bois de chauffage, requêtes des prisonniers de guerre (écorceurs de profession, bûcherons, etc.), 1940-1943.	1 liasse
93.	Réquisions effectuées par l'occupant et par l'armée américaine; prélèvements de bois effectués par les armées alliées, 1940-1948.	1 liasse

94. Dossiers du Comité National de Secours et d'Alimentation (C.N.S.A.), section agricole de la province de Namur. Prêts consentis pour l'exécution de travaux forestiers, 1916-1918. 1 liasse
95. Seconde Guerre mondiale. Documents divers (recensements des stocks de bois, coupes, ravitaillement, ...), 1940-1945. 1 liasse
96. Documents généraux divers et correspondance (chasse, faune, oiseaux insectivores), 1865-1930. 1 liasse
97. Bois communaux. Location du droit de chasse, 1927-1949. 1 liasse
98. Chasse. Circulaires, correspondance, ..., 1901-1935.
- 99-102. Pêche.
99. Location. Chasse au gibier d'eau, 1915-1944. 1 liasse
100. Location. Chasse au gibier d'eau, 1885-1917. 1 liasse
101. Divers, 1922-1938. 1 liasse
102. Repeuplement des cours d'eau, 1942-1950. 1 liasse
103. Cantonnement de Namur. Relevé des terrains incultes dont on a autorisé le changement du mode de jouissance depuis le 1er janvier 1847 jusqu'au 31 décembre 1883. 1 volume
104. Cantonnements de Namur et de Fosses. Relevé des terrains incultes dont on a autorisé le changement du mode de jouissance, 1847-1890. 1 volume
105. Recensement agricole de 1880. Relevé des propriétés boisées appartenant au domaine de l'Etat, aux communes et aux établissements publics; état des produits et dépenses relatifs aux bois communaux, 1870-1879. 1 liasse
106. Recensement général des bois des particuliers. Relevé des propriétés appartenant aux particuliers (par commune), 1896. 1 liasse
107. Statistique forestière. Propriétés boisées communales (contenance des coupes, revenus, dépenses, etc.), 1931-1940. 1 volume
108. Recensement de 1950. Modèle H. Instructions et documentation. 1 liasse

II. INSPECTION DE DINANT. CANTONNEMENT DE BEAURAING

109. Relevé des triages forestiers qui ont subi des modifications; procès-verbaux de soumissions, 1891-1939. 1 liasse
- 110-112. Sommiers du personnel des agents et préposés des Eaux et Forêts, 1880-1952.
110. 1880-1908. 1 volume
111. 1912-1927. 1 volume
112. (1927-1952). 1 volume
- 113-120. Registres de correspondance, 1898-1918.
113. Février 1898-février 1900. 1 volume
114. Mars 1900-août 1902. 1 volume
115. Août 1902-novembre 1904. 1 volume
116. Novembre 1904-février 1907. 1 volume
117. Février 1907-juin 1909. 1 volume
118. Juin 1909-janvier 1912. 1 volume
119. Janvier 1912-mars 1915. 1 volume
120. Mars 1915-août 1918. 1 volume
- 121-123. Travaux dans les forêts domaniales. Crédits ordinaires (éclaircies, plantations, chemins, etc.). Devis approuvés, exercices 1912-1935.
121. 1912-1923. 1 volume
122. 1924-1928. 1 volume
123. 1929-1935. 1 volume
124. Bois communaux. Relevé des frais de régie et de gardiennat, 1894-1939. 1 liasse
125. Relevé des boisements de terrains incultes (relevé C : boisements nouveaux), 1896-1930. 1 liasse
126. Forêts domaniales. Construction de chemins et de routes, 1890-1926. 1 liasse
127. Aménagement des coupes par commune (plans d'aménagement et procès-verbaux d'arpentage et de balivage), 1888-1931. 1 liasse
- 128/1-2. Bois communaux. Délais d'exploitation des coupes, 1914-1939; état d'assiette des coupes ordinaires, 1936-1939; coupes ordinaires, 1899-1920. 2 liasses

129.	Coupes d'amélioration, 1902-1946.	1 liasse
130/1-2.	Bois communaux. État d'assiette et de martelage des coupes (avec affiches des ventes), 1945-1954.	2 liasses
131/1-2.	Bois communaux. État d'assiette, cubage et balivage, 1905-1951.	2 liasses
132.	Ventes de bois approuvées, 1952-1953.	1 liasse
133.	Bois domaniaux. Coupes (avec affiches), 1907-1951.	2 liasses
134.	Bois communaux. Coupes ordinaires; procès-verbaux d'arpentage, 1863-1929.	1 paquet
135.	Bois communaux. Affouage, 1919-1950.	1 liasse
136-139.	Bois communaux et des établissements publics. Sommiers des travaux d'amélioration proposés et exécutés, 1919-1949.	
136.	1919-1936.	1 volume
137.	1896-1919.	1 volume
138.	1936-1939.	1 volume
139.	1940-1949.	1 volume
140.	Travaux dans les bois. Dossiers divers (améliorations, plantations, etc.), 1897-1941.	1 liasse
141.	Travaux dans les bois. Pépinières, 1903-1931.	1 liasse
142.	Forêts domaniales. Herbages et litières, (1903-1927).	1 liasse
143.	Glandée, panage, paisson, etc., 1900-1931.	1 liasse
144.	Essartage, genêts (avec affiches), 1899-1941.	1 liasse
145.	Bois des particuliers, bois soumis et domaniaux. Incendies, 1922-1944.	1 liasse
146.	Construction dans le rayon réservé, 1866-1923.	1 liasse
147-149.	Sommiers du contentieux, 1896-1929.	
147.	1896-1903.	1 volume
148.	1904-1912.	1 volume
149.	1913-1929.	1 volume

150. Contentieux. Correspondance, 1880-1942. 1 liasse
- 151-154. Chasse et pêche
151. Chasses communales, 1906-1943. 1 liasse
152. Battues aux sangliers, 1905-1941. 1 liasse
153. Pêche. Correspondance, autorisations, statistiques, surveillance, exécution de la loi, 1896-1955. 1 liasse
154. Pêche. Repeuplement des cours d'eau, 1922-1933. Chasse. Destruction des sangliers et divers, (1931-1944). 1 liasse
- 155/1-2. Arboretum de Gedinne, 1906-1957. Expériences, cours de sylviculture, échenillage, échardonnage, divers. 2 liasses
- 156/1-2. Bois domaniaux soumis au régime forestier. Relevés statistiques; boisement des terrains incultes; bois enlevés par l'autorité allemande; loi de cadenas, 1893-1933. 2 liasses

III. INSPECTION DE NAMUR. CANTONNEMENT DE ROCHEFORT

157. Sommier du personnel, (1910-1927). 1 volume
158. Sommier du personnel des agents et préposés, (1928-1960). 1 volume
159. Livre de punitions, 1892-1920. 1 volume
160. Ventes des coupes de bois; affouages; délais d'exploitation; projets d'assiette des coupes, 1902-1958. 1 liasse
161. Sommier des bois appartenant à l'Etat, aux communes et aux établissements publics, 1862-1904. 1 volume
162. Bois des communes et établissements publics. Sommier des travaux d'amélioration proposés et exécutés, 1919-1928. 1 volume
163. Bois des communes et établissements publics. Sommier des travaux d'amélioration proposés et exécutés, 1929-1938. 1 volume
164. Travaux forestiers et mesures de résorption du chômage, 1922-1956. 1 liasse
165. Travaux dans les bois domaniaux. Allocations familiales et congés payés, 1931-1956. 1 liasse
166. Pépinières, 1904-1932. 1 liasse

167.	Sommier de balivage et d'estimation des coupes de bois, 1901-1911.	1 volume
168.	Sommier de balivage et d'estimation des coupes de bois, 1912-1922.	1 volume
169.	Affiches de vente de produits forestiers (Rochefort, Villers-sur-Lesse, Wanlin, Wavreille, etc.), 1941-1943.	1 liasse
170-174. Ventes des coupes, 1926-1952.		
170.	1936-1950.	1 liasse
171.	1926-1949.	1 liasse
172.	1932-1945.	1 liasse
173/1.	1942-1949 (avec affiches).	1 liasse
173/2.	1942-1949 (avec affiches).	1 liasse
174.	1948-1952 (avec affiches).	1 liasse
175.	Ventes de bois non soumis au régime forestier, 1925-1950.	1 liasse
176.	État des chablis, 1934-1949.	1 liasse
177.	Chablis et menus marchés de bois domaniaux, 1895-1916.	1 liasse
178.	Litières, 1891-1920.	1 liasse
179.	Divers (scieries, bois de mine, échenillage, etc.), (1921-1959).	1 liasse
180.	Pâturage, 1896-1921.	1 liasse
181.	Chasse, 1896-1954.	1 liasse
182.	Chasse et tenderie, 1901-1955.	1 liasse
183.	Bois communaux. Battues aux sangliers, 1892-1936.	1 liasse
184.	Chasse (lapins, sangliers), 1930-1950.	1 liasse
185/1-4. Sommier du contentieux, 1890-1919.		
185/1.	1890-1894.	1 volume
185/2.	1894-1901 ⁴⁴ .	1 volume
185/3.	1901-1915 ⁴⁵ .	1 volume

⁴⁴ Accroissement de 1984.

⁴⁵ Accroissement de 1984.

185/4.	1915-1919 ⁴⁶ .	1 volume
186.	Registre aux procès-verbaux du brigadier Léopold Joseph Daune, triage de Rochefort, 1891-1895.	1 volume
187.	Contentieux, 1917-1956.	1 liasse
188.	Statistique forestière (contenance des bois, contenance des coupes, recettes et dépenses, estimation des produits délivrés aux usagers), 1886-1935.	1 volume
189.	Pêche, 1891-1939.	1 liasse
190.	Pisciculture; pêche; déversements, 1911-1956.	1 liasse
191.	Procès-verbaux dressés par le garde pêche Adelin Dumon à Eprave, 1901-1918.	1 volume
192.	Statistique. Recensements de 1896, de 1910 et de 1929.	1 liasse

IV. INSPECTION DE DINANT. CANTONNEMENTS DE DINANT, DE BEAURAING ET DE ROCHEFORT

193.	Statistique. Relevé des triages, 1914-1954.	1 liasse
194.	Statistique. Recensements agricole et forestier, 1922-1946.	1 liasse
195.	Recensement général de l'Agriculture de 1929. Bulletins.	1 liasse
196.	Recensement agricole de 1950.	1 liasse
197.	Statistique. Propriétés boisées, étangs, terres incultes, 1950.	1 liasse
198.	Recensement forestier de 1950. Produits des propriétés boisées.	1 liasse
199-201.	Sommiers de balivage et d'estimation des coupes de bois, 1915-1940.	
199.	1915-1927.	1 volume
200.	1928-1940.	1 volume
201.	1923-1940.	1 volume

⁴⁶ Accroissement de 1984.

202.	Sommier du contentieux, 1919-1942.	1 volume
203.	Frais de régie et de gardiennat, 1915-1929.	1 liasse
204.	Travaux réalisés dans les bois; pensions; traitements, 1935-1960.	1 liasse
205.	Comptabilité, créances, pensions, déclarations de paiement et quittances, intérim, heures supplémentaires, état des sommes dues pour tournées de contrôle et de service, 1953-1961.	1 liasse
206.	Cantonement de Dinant. Contrôle du service des agents techniques, 1962.	1 liasse
207.	Armement et équipement, 1943-1957.	1 liasse
208.	Coupes, 1951-1954.	1 liasse
209.	État d'assiette et de martelage des coupes, 1947-1949.	1 liasse
210.	Coupes, 1951-1954.	1 liasse
211.	Bris de réserve, 1946-1953.	1 liasse
212.	Coupes. Divers, 1947-1953.	1 liasse
213.	Ventes approuvées, 1949-1954.	1 liasse
214.	Coupes. Projet d'assiette, 1937-1948.	1 liasse
215-219. Coupes, 1943-1954.		
215.	1949-1954.	1 liasse
216.	1949-1954.	1 liasse
217.	1949-1952.	1 liasse
218.	1944-1946.	1 liasse
219.	1943-1952.	1 liasse
220.	Coupes domaniales, 1953.	1 liasse
221.	Coupes supplémentaires, 1948-1956.	1 liasse
222.	Travaux d'amélioration, 1940-1953.	1 liasse
223.	Arpentage, 1950-1956.	1 liasse
224.	Affouage, 1936-1957.	1 liasse

- | | | |
|------|--|----------|
| 225. | État des chablis, 1950-1953. | 1 liasse |
| 226. | Contentieux. État des poursuites, 1935-1957. | 1 liasse |
| 227. | Recours en grâce, 1936-1957. | 1 liasse |
| 228. | Travaux dans les bois domaniaux, 1919-1953. | 1 liasse |
| 229. | Inspection de Dinant. Frais de régie et de gardiennat, 1950-1958. | 1 liasse |
| 230. | Cantonnements de Dinant, de Beauraing, de Gedinne et de Rochefort.
Procès-verbaux d'arpentage, 1864-1917. | 1 liasse |

V. INSPECTION DE CHIMAY. CANTONNEMENT DE MARIEMBOURG

- | | | |
|----------|--|----------|
| 231. | Affectation des coupes, 1954-1961. | 1 liasse |
| 232. | Terrains incultes. Boisement (communes, lettres A à F), 1868-1949. | 1 liasse |
| 233. | Terrains incultes. Boisement (communes, lettres G à V), 1890-1946. | 1 liasse |
| 234. | Essartage. États par commune, 1882-1934. | 1 liasse |
| 235. | Conversion des mauvais taillis, 1902-1929. | 1 liasse |
| 236-238. | État des chablis, 1924-1962. | |
| 236. | 1924-1929. | 1 liasse |
| 237. | 1946-1955. | 1 liasse |
| 238. | 1958-1962. | 1 liasse |
| 239. | Chablis et menus marchés, 1914-1924 ⁴⁷ . | 1 liasse |
| 240. | Litières et herbages, 1921-1928. | 1 liasse |
| 241. | Divers (comptes rendus de gestion, loi de cadenas, scieries, marchands de bois, tarifs du transport de bois, etc.), 1921-1934. | 1 liasse |
| 242. | Loi de cadenas (bois du Seigneur à Cerfontaine, etc.), 1922-1934. | 1 liasse |

⁴⁷ Concerne également le cantonnement de Florennes.

243.	Contentieux, 1921-1939.	1 liasse
244.	Contentieux, 1939-1959.	1 liasse
245.	Incendies, 1921-1961.	1 liasse
246-262. Chasse et pêche, 1886-1962.		
246-248. Bois communaux. Chasse. Location et tenderie, 1886-1953.		
246.	1906-1953.	1 liasse
247.	1886-1947.	1 liasse
248.	1920-1947.	1 liasse
249.	Dénombrement du gros gibier, 1926-1959.	1 liasse
250.	Lapins. Autorisations de furetage, 1920-1940.	1 liasse
251.	Chasse. Destruction des lapins et divers, 1924-1939.	1 liasse
252.	Chasse. Lapins, sangliers, canards, etc., 1928-1960.	1 liasse
253.	Chasse. Destruction des lapins (par commune), 1921-1930.	1 liasse
254.	Dégâts causés par les lapins, 1923-1940.	1 liasse
255.	Lapins, 1930-1940.	1 liasse
256.	Dégâts causés par les lapins (par commune), 1922-1962.	1 liasse
257.	Chasse. Destruction des lapins, 1929-1933.	1 liasse
258.	Pêche. Propositions de déversement et divers, 1925-1962.	1 liasse
259.	Pêche, 1926-1956.	1 liasse
260.	Pêche, 1921-1926.	1 liasse
261.	Pêche. Barrages, 1936-1957.	1 liasse
262.	Pêche. Statistiques, 1932-1960.	1 liasse
263.	Nomination des pâtres et pâturage, 1921-1928.	1 liasse
264.	Mobilisation, 1938-1951. Rapports avec l'armée (surveillance des frontières, exercices, circulation, dégâts aux forêts, etc.), 1933-1946.	1 liasse
265.	Statistiques relatives aux terrains incultes et recensements agricoles, 1895-1949.	1 liasse
266.	Coupes, 1920-1924.	1 liasse
267.	État du personnel; décorations; nomination; récolement des coupes, (1928-1940).	1 liasse
268.	Bois communaux. Ventes des coupes (avec affiches), 1923-1927.	1 liasse
269.	Ventes des coupes (avec affiches), 1926-1927.	1 liasse

270-283. Coupes (états d'assiette, états de balivage, ventes, etc.), 1928-1958.

270. 1928-1929.	1 liasse
271. 1930-1931.	1 liasse
272. 1932-1934.	1 liasse
273. 1935-1937.	1 liasse
274. 1938-1939.	1 liasse
275. 1938-1940.	1 liasse
276. 1940-1942.	1 liasse
277. 1942-1943.	1 liasse
278. 1943-1945.	1 liasse
279. 1946-1950.	1 liasse
280. 1951-1952.	1 liasse
281. 1952-1954.	1 liasse
282. 1954-1956.	1 liasse
283. 1956-1958.	1 liasse
284. Ventes de houppiers et prorogations du délai d'exploitation, 1958-1962.	1 liasse
285. Paiements et exploitations, ventes, 1959.	1 liasse
286. Ventes, 1960-1961.	1 liasse
287. Coupes extraordinaires, 1922-1950.	1 liasse
288. Coupes extraordinaires, 1939-1952.	1 liasse
289. Travaux d'amélioration, extension de la futaie feuillue, 1921-1940.	1 liasse
290. Travaux à réaliser et réalisés, 1920-1960.	1 liasse
291/1. Frais d'arpentage, 1923-1955.	1 liasse
291/2. Affouage et affectation des coupes, 1930-1954.	1 liasse

VI. INSPECTION DE NAMUR. CANTONNEMENT DE FLORENNES

292. États d'assiette et de martelage, 1898-1938.	1 liasse
293. Bois domaniaux. États d'assiette et de martelage des coupes, 1909-1920.	1 liasse
294. Adjudication des coupes, 1897-1921.	1 liasse
295. Bois domaniaux. Projets d'assiette des coupes, 1922-1929.	1 liasse

296.	Bois domaniaux. Projets d'assiette des coupes, 1930-1941.	1 liasse
297.	Bois communaux et des particuliers. Coupes et divers, 1941-1946.	1 liasse
298.	Ventes de coupes de bois, 1944-1945 ⁴⁸ .	1 liasse
299-304.	Ventes de coupes de bois (par commune), 1945-1946.	
299.	1945-1946.	1 liasse
300.	1945-1946.	1 liasse
301.	1947.	1 liasse
302.	1948-1949.	1 liasse
303.	1950.	1 liasse
304.	1951.	1 liasse
305.	Coupes supplémentaires, 1880-1947.	1 liasse
306.	Bois communaux. États d'assiette, ventes des coupes et divers, 1894-1949.	1 liasse
307.	Mobilisation, réquisitions, rapports avec l'occupant, etc., 1915-1941; récupération butin de guerre, bois saisis et abattus par l'autorité allemande, 1918-1922.	2 liasses
308.	Exploitations extraordinaires pendant la Seconde Guerre mondiale, (1940-1945).	1 liasse
309.	Divers, 1945-1950.	1 liasse
310.	Relevé des procès-verbaux dressés par le garde Pierre Joseph Petry, 1856-1881; relevé des procès-verbaux dressés par le garde Alfred Joseph Parmentier, 1870-... ; registre d'ordres de Auguste Parmentier, triage de Sommal, 1859-1882; registre d'ordres de Henin, 1867-1875.	4 carnets

VII. INSPECTION DE DINANT. CANTONNEMENT DE COUVIN

311-312.	Sommiers du personnel, 1911-1941.	
311.	1911-1920.	1 volume
312.	1920-1941.	1 volume
313.	Sommier de balivage, 1887-1908.	1 volume

⁴⁸ Ces ventes concernent le cantonnement de Philippeville.

314. Sommier des bois, 1896-1923. 1 volume
- 315-316. Sommiers des travaux d'amélioration proposés et exécutés dans les bois des communes et des établissements publics, 1886-1922.
315. 1886-1908. 1 volume
316. 1908-1922. 1 volume
- 317-320. Sommiers du contentieux, 1904-1944.
317. 1904-1911. 1 volume
318. 1911-1917. 1 volume
319. 1918-1929. 1 volume
320. 1929-1944. 1 volume
- 321-340. Registres de correspondance, 1884-1914.
321. 14 décembre 1884 - 20 janvier 1886. 1 volume
322. 3 mars 1888 - 15 juillet 1889. 1 volume
323. 3 mars 1891 - 15 juillet 1892. 1 volume
324. 18 juillet 1892 - 24 mai 1894. 1 volume
325. 2 juin 1894 - 11 mai 1896. 1 volume
326. 29 avril 1896 - 8 novembre 1897. 1 volume
327. 9 novembre 1897 - 30 août 1898. 1 volume
328. 1 septembre 1898 - 12 décembre 1899. 1 volume
329. 19 décembre 1899 - 28 mai 1901. 1 volume
330. 3 juin 1901 - 28 octobre 1902. 1 volume
331. 29 octobre 1902 - 17 février 1904. 1 volume
332. 18 février 1904 - 26 avril 1905. 1 volume
333. 26 avril 1905 - 19 décembre 1906. 1 volume
334. 28 décembre 1906 - 6 mai 1908. 1 volume
335. 11 mai 1908 - 26 juin 1909. 1 volume
336. 26 juin 1909 - 2 août 1910. 1 volume
337. 3 août 1910 - 2 août 1911. 1 volume
338. 3 août 1911 - 9 octobre 1912. 1 volume
339. 9 octobre 1912 - 24 septembre 1913. 1 volume
340. 24 septembre 1913 - 22 août 1914. 1 volume
- 341- 342. Statistiques forestières. Sommiers des terrains soumis au régime forestier.
341. 1921-1926. 1 volume
342. 1921-1945. 1 volume
343. Statistiques, 1895-1930. 1 liasse

- 344-351. Service en général, 1887, 1925-1944.
- 344. Note sur les cartes de service des gardes généraux des Eaux et Forêts, 3 novembre 1887. 1 liasse
 - 345. Correspondance et directives, 1925-1944. 1 liasse
 - 346. Personnel forestier. Journal de mobilisation. 1 liasse
 - 347. Organisation du service. Brassards. Livrets. 1 liasse
 - 348. Sursis de rappel de mobilisation. 1 liasse
 - 349. Autos, motos, vélos, carburant, téléphone, télégraphe. 1 liasse
 - 350. Réquisitions civiles et militaires. 1 liasse
 - 351. Divers, 1938-1940. 1 liasse
352. Comptes-rendus de gestion, 1925-1951. 1 liasse
- 353-354. Frais de régie et de gardiennat. Relevé A, 1908-1950.
- 353. 1908-1920. 1 liasse
 - 354. 1920-1950. 1 liasse
- 355-358. Circonscription des triages. Relevé B, 1856-1938.
- 355. 1856-1895. 1 liasse
 - 356. 1896-1909. 1 liasse
 - 357. 1910-1920. 1 liasse
 - 358. 1921-1938. 1 liasse
359. Boisement des terrains incultes. Relevé C, 1909-1938. 1 liasse
- 360-377. Aménagement des bois communaux (avec plans).
- 360. Boussu-en-Fagne, 1901-1923. 1 liasse
 - 361. Brûly-de-Couvin, 1885-1947. 1 liasse
 - 362. Brûly-de-Pesche, 1895-1953. 1 liasse
 - 363. Couvin, 1870-1956. 1 liasse
 - 364. Couvin, 1870-1956. 1 liasse
 - 365. Cul-des-Sarts, 1896-1956. 1 liasse
 - 366. Dailly, 1806-1956. 1 liasse
 - 367. Gonrieux et Presgaux, 1886-1954. 1 liasse
 - 368. Le Mesnil, 1894-1953. 1 liasse
 - 369. Mazée, 1884-1953. 1 liasse
 - 370. Nismes, 1806-1954. 1 liasse
 - 371. Oignies, 1858-1955. 1 liasse
 - 372. Olloy, 1884-1955. 1 liasse
 - 373. Pesche, 1897-1954. 1 liasse
 - 374. Petigny, 1840-1954. 1 liasse

375. Petite-Chapelle, 1907-1954.	1 liasse
376. Treignes et Matignolles, 1835-1954.	1 liasse
377. Vierves, 1858-1931.	1 liasse
378-383. Ventes de coupes, 1950-1956.	
378. 1950.	1 liasse
379. 1951.	1 liasse
380. 1950-1952.	1 liasse
381. 1953.	1 liasse
382. 1954.	1 liasse
383. 1953-1956.	1 liasse
384. Ventes de coupes et affaires diverses, 1886-1947.	1 liasse
385. Arpentage, 1867-1952.	1 liasse
386. Arpenteurs forestiers, 1888-1926.	1 liasse
387-391/2. Travaux à exécuter et travaux exécutés aux frais des communes, 1907-1954.	
387. Travaux d'amélioration. Partie générale, 1936-1942.	1 liasse
388. Correspondance échangée avec les communes (Le Brûly, Brûly-de-Pesche, Couvin, Cul-des-Sarts, Dailly, Gonrieux-Presgaux, Oignies, Olloy, Pesche, Petigny, Petite-Chapelle), 1907-1924.	1 liasse
389. Correspondance échangée avec les communes (Le Brûly, Brûly-de-Pesche, Couvin, Dailly, Gonrieux-Presgaux, Mazée, Le Mesnil, Nismes, Oignies, Olloy, Petigny, Vierves), 1922-1940.	1 liasse
390. Travaux en général, 1932-1954.	1 liasse
391/1. Travaux en général, 1948-1952.	1 liasse
391/2. Engagements pris par les communes.	1 liasse
392. Affouages, 1892-1953.	1 liasse
393. Pépinières, 1919-1946.	1 liasse
394. Herbages, litières, genêts, etc., 1920-1933.	1 liasse
395. Glandée et panage, 1895-1922.	1 liasse
396. Pâturage, 1916-1947.	1 liasse
397. Essartage et divers, 1919-1944.	1 liasse
398. Contentieux, 1846-1905.	1 liasse

399.	Contentieux, 1915-1940.	1 liasse
400.	Expérimentations.	1 liasse
401-406. Chasse et pêche.		
401.	Chasse, 1910-1929.	1 liasse
402.	Chasse, tenderie, oiseaux insectivores, 1921-1929.	1 liasse
403.	Location des tenderies, 1885-1923.	1 liasse
404.	Autorisations, 1922-1941.	1 liasse
405.	Ouverture - fermeture, 1922-1930.	1 liasse
406.	Pêche. Lois, exécution, surveillance.	1 liasse
407-414. Boisement des terres incultes, reboisement, conversion des taillis, travaux d'amélioration, XIXe-XXe siècles.		
407.	Partie générale. Conversions/améliorations.	1 liasse
408.	Travaux à exécuter par les préposés.	1 liasse
409.	Relevé 170. Aliénations, changement du mode de jouissance.	1 liasse
410.	Relevé 171. Terrains boisés - défrichements.	1 liasse
411.	Relevé 177. Terrains incultes.	1 liasse
412.	Relevé 178. Boisements et reboisements, transformations en futaie mélangée, regarnissages.	1 liasse
413.	Mauvais taillis et terrains incultes. Boisement, communes de Mazée, Treignes et Vierves.	1 liasse
414.	Divers.	1 liasse
415-417. Deuxième Guerre mondiale.		
415.	Coupes, 1941.	1 liasse
416.	Coupes, 1942.	1 liasse
417.	Coupes, 1943.	1 liasse